

# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

## Porte PVC

N° 57450/ RPC 305/2011- 2025 20 01

1. **Code d'identification unique du Produit type :**  
*Porte extérieure conforme au domaine d'application de la norme EN 14351-1 + A1*
2. **Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :**  
*Gamme s8000 appellation commerciale s 8000 iq*
3. **Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :**  
*Communication dans les zones domestiques et commerciales conformément à la norme EN 14351-1 + A1 : 2010 sans compartimentation feu / fumée ni dans les issues de secours*
4. **Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 :**  
SCHMITT  
18 rue des prés  
57450 THEDING
5. **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 :**  
*Non applicable*
6. **Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :**  
*Système 3 pour toutes les caractéristiques*  
*Note : ce document ne vise pas les issues de secours qui relèvent du système 1*
7. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**  
*Le CSTB (organisme notifié n°679) et le FCBA (organisme notifié n°0380) ont réalisé les essais sur le produit type selon le système 3.*  
*Ils ont délivré les rapports d'essais/calculs correspondants.*
8. **Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**  
*Non applicable*
9. **Performances déclarées :** *voir tableau page suivante.*
10. **Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.**  
**La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.**

**Signé pour le fabricant et en son nom par : SEVERINE SACKSTEDER**

20/01/2025 à Theding

Signature

## Fiche de déclaration de performance Porte PVC

<b>9. Performances déclarées</b> <b>EN 14351-1 : 2006 + A1 : 2010</b> Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons Sans caractéristique de résistance au feu et / ou dégagement de fumée		
Caractéristiques Essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Performance au feu extérieur	Non applicable	<b>EN 14351-1 : 2006 + A1 : 2010</b> Fenêtres et blocs portes extérieurs pour piétons sans caractéristique de résistance au feu et / ou dégagement de fumée
Réaction au feu	Non applicable	
Résistance au feu (E + EI)	Non couverte par l'EN 14351-1	
Etanchéité aux fumées (S)	Non couverte par l'EN 14351-1	
Fermeture automatique (C)	Non couverte par l'EN 14351-1	
Etanchéité à l'eau <sup>(a)</sup>	Classes techniques de conformité	
	E5a	
Substances dangereuses <sup>(b)</sup>	-	
Résistance au vent	Classes techniques de conformité	
	Va2	
Résistance à la charge de neige et à la charge permanente	Non applicable	
Résistance au choc	Non applicable	
Hauteur		
Aptitude au déblocage	Non applicable	
Capacité de résistance des dispositifs de sécurité <sup>(c)</sup>	Valeur seuil de 60s sous 350 N	
Performance acoustique <sup>(d)</sup>		
Transmission thermique	Ud 1.5 w/m <sup>2</sup> K	
Propriété de rayonnement - Facteur solaire - Transmission lumineuse		
Perméabilité à l'air	Classes techniques de conformité	
	A3	

(a) Incluant la durabilité

(b) Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales relatives aux substances dangereuses peut être consultée sur le site EUROPA de la Construction (accessible à l'adresse [http://ec.europa.eu/enterprise/construction/internal/dangsub/dangmain\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/construction/internal/dangsub/dangmain_en.htm))

(c) Les niveaux seuils ont été identifiés par les rédacteurs de spécifications techniques

(d) Si revendiqué

NOTE : ce document ne se substitue pas aux textes de référence sur le marquage CE qui doivent être consultés. Il a été réalisé d'après les documents de référence déjà publiés à la date du 1<sup>er</sup> juin et doit être adapté en fonction des caractéristiques de la porte et de la fenêtre et de la situation du fabricant.